

DÉCISION DU CONSEIL
du 26 novembre 2001
portant nomination d'un membre suédois du Comité économique et social

(2001/908/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 258,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 166,

vu la décision du Conseil du 15 septembre 1998 portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 1998 au 20 septembre 2002 ⁽¹⁾,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Aina Margareta REGNELL, qui a été portée à la connaissance du Conseil en date du 30 mai 2001;

vu les candidatures présentées par le gouvernement suédois,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE:

Article unique

M^{me} Ingrid JERNECK est nommée membre du Comité économique et social en remplacement de M^{me} Aina Margareta REGNELL pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2002.

Fait à Bruxelles, le 26 novembre 2001.

Par le Conseil

Le président

R. LANDUYT

⁽¹⁾ JO L 257 du 19.9.1998, p. 37.